

## Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 14 novembre 2017

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

**Absente** : Evelyne CONQUET

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

### Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### Décision par délégation.

Loyer révisable au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Logement de M. L'Instituteur Patrick. Le loyer passe de 444,79 € à 448,13 €.

### Virements de crédits.

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de passer des écritures de régularisation en ce qui concerne les emprunts. Pour ce faire il convient d'ouvrir de nouveaux crédits selon les montants suivants :

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Mandats annulés			773	3600,00
Virement à la section d'investissement	023	3600,00		
Virement de la section de fonctionnement			021	3600,00
Emprunt	1641-00	3600,00		

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à ces virements.

### Encaissement chèque indemnités de maire

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 cela représente la somme de 870,55 €. Le Conseil Municipal accepte ce reversement et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque. Affectation au compte 7713 « Libéralités reçues ».

### Recensement de la population 2018 : Examen des candidatures des agents recenseurs : recrutement et fixation de la rémunération.

Le recensement sera réalisé du 18 janvier au 17 février 2018. Deux habitants de

la commune ont fait acte de candidature : Serge Lacaze et Patrick Tailfer. La réglementation le permettant, le conseil municipal a décidé de retenir ces deux candidatures. Une formation sera prodiguée par les services de l'INSEE. L'aide financière de l'Etat sera de 792€. Le conseil municipal décide de verser à chaque agent recruteur une indemnité forfaitaire supplémentaire qui participera aux frais de déplacement. Chaque agent percevra une rémunération de 450 € nets. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2018, au chapitre 12 : article 6413 en ce qui concerne l'indemnité allouée aux agents recenseurs.

#### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Nomination d'un référent.**

Afin de mener à bien la mise en place du PLUI, chaque mairie doit nommer un référent urbanisme possédant une bonne maîtrise de l'outil informatique et du plan cadastral et être disponible.

Proposition : Michel Marot, assisté de Nathalie Ricard, Joseline Cournède, Claude Conquet et Jérôme Pouzergues en tant que suppléants.

#### **Arrêté municipal dans le cadre du Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).**

L'arrêté municipal a pour but d'établir la liste des points d'eau de la commune susceptibles de lutter contre les incendies et répertoriés par le SDIS.

Listes des points d'eau répertoriés :

- Bouches Incendie : Mas de Not, Mas de Soulié, Le bourg.
- Réserves naturelles par aspiration : Les Pouzeraques, Lac du Fraysse
- Réserves citernes : deux bâches sur le Domaine de Pech-Petit

Une demande de convention a été transmise aux propriétaires de Pech-Petit afin d'autoriser les pompiers à utiliser cette ressource en cas de besoin. Faute de réponse, il sera nécessaire de relancer les propriétaires.

D'autre part, la bouche à Incendie du Bourg a été jugée non conforme, au motif que son débit était inférieur à 30m<sup>3</sup>/heure. Or, lors de la réception des travaux de réfection de la conduite d'eau, du Mas de Not au Bourg, cette bouche a été jugée conforme. Contact a été pris avec les services compétents afin de ramener ce point d'eau dans la norme.

#### **Convention d'utilisation et de mise à disposition du logiciel « Escort+ » (RDDECI).**

Tous les points d'eau incendie sont gérés informatiquement par le SDIS. Le logiciel de gestion sera accessible par tous les acteurs. Pour y avoir accès la commune de Cremps doit signer la convention d'utilisation. Claude CONQUET sera le référent ; il bénéficiera d'une formation pour utiliser ce logiciel.

### **Présentation de trois dossiers dans le cadre du programme CEE-TEPCV travaux économies d'énergie (délibérations, conventions, devis ou estimations, plan de subventions).**

Ce programme d'économies d'énergies doit permettre d'aider les collectivités locales à s'équiper et rénover en leur faisant bénéficier de subventions.

La commune a prévu de présenter les dossiers suivants :

- Remplacement des fenêtres et portes fenêtres de la mairie,
- Chauffage à la salle des fêtes,
- Remplacement de lampadaires dans le bourg.

Certains devis sont parvenus ; d'autres en attente. Ils seront étudiés lors du prochain conseil municipal.

### **Etude devis divers.**

Il s'agit des devis concernant la clôture de la fosse sceptique de la salle des fêtes. Il est nécessaire de contacter quelques fournisseurs supplémentaires. Etude reportée.

### **Petit Echo de Cremps.**

Madame le Maire liste les articles qui devront paraître en fin d'année.

### **Cérémonie des vœux.**

Le repas de début d'année sera reconduit : la date du 21 janvier 2018 est arrêtée.

### **Questions diverses, informations des commissions.**

- Voirie. Le Conseil Municipal déplore l'arrêt des travaux. L'entreprise qui a été retenue par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne n'a pu répondre dans les délais. Du coup, aucune réfection de route n'a été réalisée en 2017. Tout est reporté en 2018. Le Conseil Municipal souhaiterait que les responsables de ces projets soient plus exigeants avec l'entreprise.
- Montée en Haut débit. Installation d'une chambre de tirage et d'une armoire télécom à l'angle de la Mairie. Les travaux commenceront le 4 décembre et devraient durer 8 semaines. La circulation sera restreinte et alternée sur le tronçon Chemin du Moulin.
- Balade accompagnée : Cette balade a eu lieu le mercredi 2 août, elle a rassemblé 45 participants. Merci à Anne-Marie Roques et Claire Fonton d'avoir accepté de raconter l'histoire patrimoniale de Cremps.
- 1000 mains à la pâte : La 3<sup>ème</sup> édition a eu lieu le samedi 7 octobre. Quelques Crempsois ont apporté leur soutien moral et physique à la sympathique équipe, animée d'un esprit de solidarité. Une très bonne ambiance a régné toute la journée avec le partage d'un pique-nique convivial.

- Championnat de France sur moutons. Cette manifestation aura lieu les 31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2018 ; elle sera déroulée pour la 1<sup>ère</sup> fois dans le Lot, et à Cremps, sur la propriété de Jérôme Pouzergues. Si la météo est favorable, elle devrait drainer la foule sur notre commune.

A 23h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.